

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 2098-LAS-145**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 novembre 2007 le règlement suivant :

2098-LAS-145 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions sur les enseignes temporaires. .

Ce règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2007, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le Greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 2 décembre 2007.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF ZONING
BYLAW NO. 2098-LAS-145**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on November 5, 2007, the following bylaw:

2098-LAS-145 Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to modify certain provisions concerning temporary signage.

This bylaw has taken effect on November 28, 2007, the date that the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 Dupras Avenue, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on December 2, 2007.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

